



MANIPULATION DE PRODUITS CHIMIQUES

Comment lire la fiche de données de sécurité



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE
ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE**

1.1. Identificateur de produit
Nom du produit : xxxxxxx
Code du produit : xxxxxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Produit semi-fini


1.3. Renseignements pertinents de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Raison sociale : xxxxxx
Adresse : xxxxxxx
Téléphone : xxxxxxx Fax : xxxxxxx
Mail : xxxxxxx




1.4. Numéro d'appel d'urgence
Numéro CHEM.A. +33 (0) 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.
Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 3 (Aqua Tox. 3, H301)
Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 3 (Aqua Tox. 3, H311)
Corrosion cutanée, Catégorie 2 (Aqua Tox. 3, H311)
Généralité cutanée, Catégorie 2 (Aqua Tox. 3, H311)
Toxicité chronique pour les voies respiratoires, Catégorie 2 (Aqua Tox. 3, H311)
Ce mélange ne présente pas de motifs inquiétants, Catégorie 2 (Aqua Tox. 3, H311)
Prévenir sans délai.

2.2. Éléments d'étiquetage
Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.
Programmes de sécurité :

Mention d'avertissement :  GHS06

DANGER :  GHS05  GHS09  GHS08

Identificateur du produit : MICROCOSOL
EC 215-200-2 TITANATE
603-004-09-6 BUTYLENE-TOL
EC 284-006-6 HUILES DE GOUDRON ACIDES, FRACTION XYLENOL
EC 203-832-7 PHENOL

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :
H314 Toxique par ingestion ou par contact cutané.
H317 Peut provoquer des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H411 Susceptible d'affecter des espèces aquatiques.
H412 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*Vous êtes garagiste, mécanicien, fraiseur-tourneur,
plombier, soudeur, menuisier, peintre en bâtiment,
jardinier, professionnel du nettoyage industriel...*

Vous êtes amené à utiliser un dégraissant, une peinture,
un solvant, un décapant, une graisse, une colle, un vernis,
un désherbant...

- Vous manipulez donc des produits chimiques et cela peut avoir des effets plus ou moins graves sur votre santé !
La fiche de données de sécurité vous aide à identifier les dangers de vos différents produits chimiques et à utiliser ces produits en toute sécurité.



**Votre santé
est précieuse :
manipulez les produits
chimiques avec prudence
et lisez la fiche de données
de sécurité (FDS)
avec attention !**

Qu'est-ce qu'un produit chimique ?

Un produit chimique est un produit commercialisé ou non, d'origine naturelle ou fabriqué, rencontré sous différentes formes (solide, poudre, liquide, gaz) et pouvant être en suspension dans l'air (poussières, fumées, brouillards, particules, fibres...).

Manipuler un produit chimique n'est jamais anodin pour votre santé.

Vous pouvez être en contact avec un produit en le respirant (sous forme de poussières, vapeurs, fumées), en le touchant (si vous ne portez pas de gants) et en l'avalant (en mangeant ou en fumant une cigarette sans vous être lavé les mains, par exemple).

Les effets constatés peuvent être immédiats ou différés et plus ou moins graves selon le type de produit.

Par exemple, l'acide chlorhydrique cause des brûlures chimiques en cas de contact avec la peau, le monoxyde de carbone est à l'origine d'intoxication, le méthanol peut engendrer des troubles visuels jusqu'à une perte totale de la vue, le benzène cause des leucémies (cancers), le perchloroéthylène entraîne des troubles du rythme cardiaque, le ciment comme les résines époxydiques, les huiles, les graisses peuvent être à l'origine d'irritations, d'eczémas...

La fiche de données de sécurité est là pour vous aider !

La **fiche de données de sécurité** vous permet d'identifier les dangers (c'est-à-dire les effets sur la santé humaine et l'environnement) d'un produit chimique et **fournit des renseignements utiles pour l'utiliser en toute sécurité**. Ce document complète l'étiquette présente sur l'emballage de produit qui reste le premier niveau d'informations. La FDS va vous servir à effectuer l'évaluation du risque chimique conformément à l'article L. 4121-3 du Code du travail, à établir le document unique et à rédiger les notices de poste.

La fiche de données de sécurité : ce qu'il faut savoir.

La FDS est un document :

- composé de **16 rubriques obligatoires pouvant contenir en annexe des scénarios d'exposition** ;
- fourni **gratuitement** par votre fournisseur sur support papier ou par voie électronique ;
- rédigé **en français** pour les produits mis sur le marché en France ;
- daté avec des pages numérotées.



1 Repérer les informations générales

- Noms du produit et du fournisseur Rubrique 1
- Étiquetage (pictogrammes de danger, mentions de danger H et EUH, conseils de prudence P...) Rubrique 2
- Composition chimique Rubrique 3
- Propriétés physico-chimiques (état physique, pH, point d'éclair...) Rubrique 9
- Autres informations utiles non abordées dans les rubriques 1 à 15 Rubrique 16

7 Consulter les scénarios d'exposition

- Description des utilisations et des moyens de protection collective et individuelle préconisés par le fournisseur pour utiliser le produit en toute sécurité Annexe



Toutes les FDS ne contiennent pas des scénarios d'exposition. Ces derniers sont joints à la FDS si une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée par le fournisseur. Rubrique 15

6 Savoir que faire en situation d'urgence

- Premiers secours Rubrique 4
- Mesures de lutte contre l'incendie Rubrique 5
- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle Rubrique 6

La FDS en
7 points
clés

5

2 Connaître les dangers liés au produit

- Inflammabilité, explosivité, stabilité, réactivité Rubriques 2, 9 et 10
- Santé Rubriques 2 et 11
- Environnement Rubriques 2 et 12

3 Utiliser correctement le produit

- Utilisations identifiées et déconseillées Rubrique 1
- Manipulation et stockage Rubriques 7 et 15
- Protection collective (confinement, ventilation) et équipements de protection individuelle (combinaisons, gants, masques, lunettes, chaussures...) Rubrique 8
- Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) Rubrique 8
- Restriction d'utilisation Rubrique 15
- Législations particulières (tableaux de maladies professionnelles, installations classées pour l'environnement...) Rubrique 15

4 Éliminer le produit

- Gestion des déchets Rubrique 13
- Gestion des emballages contaminés Rubrique 13

Trouver des informations utiles pour le transport

- Numéro ONU ou numéro d'identification Rubrique 14
- Recommandations Rubrique 14
- Classification route, voies ferrées, mer, voies navigables intérieures et air Rubrique 14

Que contient un scénario d'exposition en annexe d'une FDS ?

Un scénario d'exposition **décrit l'ensemble des conditions dans lesquelles un produit chimique peut être utilisé sans risque tout au long de son cycle de vie**, c'est-à-dire de sa fabrication à son élimination. Les scénarios d'exposition sont élaborés dans le cadre de la mise en application du règlement REACH¹ à partir d'outils de modélisation, ce qui signifie que tous les paramètres environnants (la configuration des lieux, l'efficacité réelle des équipements de travail, le bruit, la chaleur...) concernant une situation de travail ne sont pas pris en compte. Ces modèles censés représenter la réalité des conditions de travail ne la reflètent que partiellement. Ils ne peuvent donc en aucun cas se substituer à l'évaluation du risque chimique qui doit être réalisée sur le terrain à chaque poste de travail dans votre entreprise.

1. Règlement (CE) n° 1907/2006 modifié concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances.

Comment obtenir une FDS ?

La FDS doit être fournie gratuitement par votre fournisseur :

- obligatoirement et spontanément pour les substances et les mélanges dangereux ;
- sur votre demande, pour certains mélanges non dangereux mais qui contiennent certaines substances dangereuses à des concentrations supérieures à des seuils définis réglementairement.

Dans ce cas, la mention « Fiche de données de sécurité disponible sur demande » figure sur l'étiquette du produit.

Si vous souhaitez obtenir une FDS d'un produit que vous utilisez, contactez votre fournisseur.



Ne pas confondre l'évaluation de la sécurité chimique qui aboutit aux scénarios d'exposition annexés à la FDS avec l'évaluation du risque chimique dont les résultats doivent être formalisés dans le document unique.



Une FDS n'est pas obligatoire pour certains produits chimiques comme les cosmétiques, les médicaments, les produits émis lors de procédés...



Quelle est la durée de validité d'une FDS ?

Aucun texte ne définit la durée de validité d'une FDS. Cependant, il paraît légitime de penser qu'une FDS datant de plus de 3 ans environ ne soit plus à jour et doive faire l'objet d'une réactualisation. Il convient de **s'assurer auprès de votre fournisseur que la FDS en votre possession est bien la dernière version et qu'elle est à jour**. Ce dernier doit vous transmettre la FDS actualisée pour tout produit livré dans les 12 mois précédant la mise à jour.

Combien de temps archiver une FDS ?

Il n'existe pas de délai fixé par la réglementation précisant la durée de conservation des FDS et aucun texte ne précise si c'est à la charge du fournisseur ou de l'utilisateur. Toutefois, il peut être utile pour des besoins médicaux d'avoir accès à des données anciennes. Certains produits sont visés par des tableaux de maladies professionnelles avec des délais de prise en charge pouvant aller jusqu'à 40 ans (amiante, formaldéhyde par exemple). Nous ne pouvons que vous **recommander de conserver pendant au moins 10 ans toutes les informations**, y compris les FDS relatives aux produits chimiques utilisés dans votre entreprise. La politique de gestion des FDS sera donc propre à chaque société.



- *La FDS doit être consultée avant la première utilisation d'un produit chimique et régulièrement par la suite.*
- *L'employeur doit informer, former et sensibiliser chaque salarié aux risques que représente un produit chimique sur le lieu de travail. Cette démarche nécessite un réel accompagnement des salariés.*
- *Il faut veiller à la qualité des FDS. Avoir un regard critique vis-à-vis des informations fournies peut s'avérer très utile. Certaines incohérences doivent vous alerter.*
- *D'autres risques tels que le bruit, les vibrations, la température, les manutentions de charges lourdes sont à prendre en compte car ils peuvent également avoir une incidence sur la santé et la sécurité des travailleurs.*

Pour aller plus loin

www.inrs.fr

Dossier web

- Risques chimiques.

Brochures

- *Travailler avec des produits chimiques. Pensez prévention des risques*, ED 6150.
- *Fiche de données de sécurité*, ED 6483.
- *Produits chimiques. Apprenez à décrypter les pictogrammes de danger*, ED 4406.
- *Risque chimique : fiche ou notice de poste*, ED 6027.

Outils d'évaluation

- Seirich. Évaluer le risque chimique, outil58.
- OiRA, outil d'évaluation des risques professionnels tous secteurs, outil128.

Film

Les conseils du professeur Chimico. Animation de séances de prévention des risques chimiques, C 0402.

Pour obtenir de l'aide

- Le site internet de l'INRS, rubrique « Service aux entreprises »
- Votre organisation professionnelle
- Le service Prévention de votre Carsat/Cramif ou CGSS
- Votre service de prévention et de santé au travail
- Votre chambre de commerce et d'industrie (CCI)
- Le portail du service national d'assistance réglementaire, Inéris



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6253

3^e édition • octobre 2025 • 5 000 ex. • ISBN 978-2-7389-3012-5

Conception graphique et illustration : Sophie Boulet - Impression : Monsoise